

Quand Traduire, c'est faire de la traduction ou du « dopage » langagier

Meriem BEDJAOUI

Département de Traduction-Interprétariat, Faculté des Lettres et des Langues
Laboratoire SLANCOM - Université Alger 2

« L'art de traduire, au sens plein de ce terme, *doit devenir une science* destinée à rendre supportables les frontières qui séparent les langues et les cultures pour faciliter une communication inter et transdisciplinaire respectueuse des caractères propres à chaque discours. » André Chouraqui (Le Coran traduction et commentaires, Paris, Laffont, 1990.)

L'intitulé de mon intervention peut sembler, quelque peu, incongru ou relevant de la vérité de la Palice, néanmoins, je souhaiterais évoquer, ici, l'acte de traduire et d'interpréter dans sa dimension éthique. En effet, qu'elle soit science, art ou compétences, la traduction/interprétation est avant tout une pratique qui s'exerce avec un maximum de dextérité et de précautions. Ma réflexion est essentiellement didactique. N'étant ni praticienne ni théoricienne de la traduction, je me garderais de l'appréhender sous un tout autre angle que celui des codes déontologiques qui devraient l'accompagner et les règles de conduite qui régissent le métier de traducteur/interprète.

Nous avons dit science, art ou compétences, peu importe. L'interprétation/traduction, pratique séculaire a toujours accompagné les hommes dans leur diversité tant linguistique que culturelle, alors que la réflexion théorique de la traductologie ou de la Translation Studies est d'apparition récente. Nombreux sont les traducteurs et auteurs qui se sont auto traduits sans pour autant se pencher sur les méthodes du traduire.

Appréhendée sous différentes approches ; tantôt philosophique, tantôt historique, passant de la linguistique vers la sémiotique ou la psychanalyse, la traduction ne s'est pas encore imposée comme science autonome en raison des différents horizons qui la sous-tendent. Comme le précise Maurice Pergnier (1978) « aucune science de la traduction n'a, à ce jour, développé des méthodes et un objet spécifique, d'autant que l'étude de la traduction se situe toujours au point d'interférence du champ d'application de plusieurs disciplines ».

Cependant, malgré cette dispersion, la traduction est de nos jours, au cœur d'enjeux aussi bien économiques que politiques et culturels ; car dans un monde en perpétuel évolution, aucun métier ne peut rester en marge des nombreux bouleversements générés, d'une part par la multiplication des échanges commerciaux et d'autre part en raison de l'explosion des technologies de l'information et de la communication notamment avec l'introduction de la composante informatique.

Ainsi, nous considérons qu'aujourd'hui la formation des traducteurs/interprètes devrait constituer la préoccupation majeure des institutions universitaires en charge de ce cursus. Il ne s'agit donc plus de se limiter à l'apprentissage des langues et du processus de leur transfert mais d'y adjoindre, en plus de l'apprentissage des nombreux outils d'aide à la traduction, à la recherche terminologique et documentaire, à la rédaction technique, à la diversification des disciplines de spécialité, des règles de conduites déontologiques qui régissent la profession.

Nous insisterons plus particulièrement sur ce dernier aspect de la formation, car le débat sur l'éthique et la déontologie est aujourd'hui au cœur des préoccupations des professionnels de la traduction ; l'exercice de cette activité étant un exercice risqué qui engage la responsabilité

du traducteur, c'est aussi dans cette perspective qu'un bon nombre de spécialistes dont Paul Ricoeur préconisent, à juste titre, une dimension éthique à cette profession. Avec les profondes mutations que connaît le monde d'aujourd'hui, il est indéniable que les enjeux de cette discipline dépassent largement les opérations de transfert d'une langue vers une autre pour devenir une véritable arme linguistique, lorsqu'elle constitue un lieu de manipulation, lourde de conséquences.

En effet, c'est par la traduction qu'émergent tous les éléments du discours relevant de l'implicite, du culturel, mais également de la « subversion discursive. Cet aspect « pernicieux » d'une activité humaine dont l'objectif majeur serait le rapprochement des peuples et de leur culture nous interpelle sur la nécessité d'intégrer la notion d'éthique et de déontologie dans le parcours de formation du traducteur/interprète avant même qu'il ne rejoigne le marché de l'emploi.

Les domaines de la traduction se sont grandement diversifiés et multipliés et imposent, de ce fait, une réactualisation des contenus de programmes et la mise en place de stratégies pédagogiques, qui soient efficaces et qui puissent permettre à l'apprentis-traducteur d'observer, d'analyser et surtout de maîtriser l'opération de transferts linguistiques, tout en restant vigilant aux procédés idéologiques sous-jacents ou aux procédés manipulateurs qui les accompagnent. Ainsi, comme le souligne Peeters dans son ouvrage : « La médiation de l'étranger.

Une sociolinguistique de la traduction, 1999 » le traducteur n'est pas un simple relais linguistique, mais bel et bien un agent social. Affirmer cela, c'est s'obliger à chercher comment le traducteur influe ou échoue à influencer sur le cours des événements, c'est-à-dire comment il crée de l'histoire.

Non pas qu'il faille y voir un militant, ce qui est toujours possible, mais un agent impliqué dans des situations où, à travers ses actes traductifs et autres, il contribue à ce qu'est la société et la langue ou les langues dans lesquelles il évolue. » Cela nous amène, à la suite de Peeters, d'étayer le rôle extrêmement important et risqué que jouent les traducteurs/interprètes, par les exemples suivants :

1. Incident de traduction/interprétation du discours du président iranien

Date : 21 -09-2010

Lieu : New- York

Événement : Sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Discours produit par Ahmedi Nedjad : Le régime occupant Jérusalem doit disparaître (reprise des propos de l'Ayatollah Khomeiny)

Langue de départ : Farsi

Discours traduit puis interprété : Israël doit être rayé de la carte

Langue d'arrivée : Anglais

Traduction/interprétation ou manipulation ?

2. Accord de Paix Global (APG) entre le gouvernement soudanais et les dissidents du SPLA du Sud Soudan

Date : 09-01-2005

Lieu : Naïrobi

Discours produit par John Garang : si l'accord n'est pas respecté ; nous reprendrons les armes et appliquerons la politique de la terre brûlée.

Langue de départ : Arabe

Discours interprété : nous espérons voir cet accord respecté, auquel cas nous ne resterons pas les bras croisés

Langue d'arrivée : Anglais

Interprétation inexacte ou interprétation de médiation au sens plein du terme (libératrice) ?

3. traduction d'un diplôme de licence de traduction

Date : juin 2005

Lieu : département d'interprétariat et de traduction de l'université d'Alger

Texte produit : diplôme de licence en traduction ; filière arabe français

Langue de départ : Arabe

Texte traduit : diplôme de licence en traduction, filière arabe français mention très bien

Langue d'arrivée : Français

Traduction inexacte ou falsification ??????

Dans le premier cas, les interprètes ont rétorqué que le discours du président iranien leur avait été distribué avant la conférence et qu'ils lisaient donc le texte écrit et non pas le discours oral : justification inacceptable et faute professionnelle avérée pouvant entraîner de graves conséquences (conflit gravissime).

Au niveau du second exemple, c'est l'interprète lui-même qui s'est tourné vers ses collègues pour expliquer le choix personnel de la reformulation des propos du chef du SPLA : »dans une ambiance électrique, une fatigue extrême de plus de 14 heures de négociation, une heure tardive de la signature de l'accord de paix, il m'était impossible de reprendre tels quels le discours de J. Garang, je n'ai fait qu'atténuer ses propos.

Quant au troisième exemple, convoquée pour justifier la modification apportée sur le diplôme, la traductrice (d'un bureau agréé par le ministère de la justice) donna la réponse stupéfiante qu'il ne s'agissait que d'un ajout qui ne justifiait pas sa convocation (ajout d'une mention très bien pour une licence d'une moyenne de 10/20, tout à fait passable).

Ces exemples confortent le regain d'intérêt et les multiples débats sur la nécessité de baliser la profession dans un cadre déontologique qui allègera, sans aucun doute, les préoccupations des professionnels de la traduction et préservera quelque peu leur métier. D'où, l'adoption par un nombre de plus en plus important d'associations, de codes spécifiques à leur activité.

Hormis les associations internationales telles que la F I T ou celle de l'A I I C, il existe des centaines de regroupements professionnels à travers le monde, à l'exemple de la France qui en totalise plus d'une douzaine, comme celles citées ci-dessous.

F I T : Fédération Internationale des Traducteurs

A I I C : Association Internationale des Interprètes de Conférence

S F T : Société Française de Traduction

A T L F : Association des Traducteurs Littéraires de France

A F T J : Association Française des Traducteurs Judiciaires

Dès lors, la conceptualisation des devoirs professionnels se formalise, au travers de la constitution d'une discipline qui n'est autre que ce que l'on appelle : déontologie, que le Petit Robert définit comme étant « l'ensemble des devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier ,un discours déjà présent chez les grecs , renvoyant à la science morale qui traite des droits et des devoirs à remplir au cours d'une activité afin de respecter une éthique .

Il s'ensuit que la déontologie, en tant que morale professionnelle s'insère dans l'horizon plus vaste de l'éthique ». À l'instar des médecins, puis, des avocats qui ont cherché à organiser et à codifier leurs pratiques afin de préserver leur métier, d'autres professions dont celle de la traduction et des branches connexes en ont fait de même.

Ainsi que le précise Le Gouadec, il faut voir dans la traduction une véritable arme stratégique, économique, idéologique, et culturelle.

Il faut surtout prendre conscience du fait qu'il peut s'agir d'une arme à double tranchant : le bon traducteur doit savoir résister aux effets de contamination culturelle et idéologique. Nous retrouvons ces mêmes préoccupations consignées dans la pluparts des codes déontologiques et dont les principaux points sont :

- Refuser toute forme de tromperie délibérée ;
- Résister à toute influence visant à limiter, à interdire son indépendance intellectuelle ou à obtenir une traduction de complaisance ;
- Le traducteur doit veiller à réunir toutes les conditions lui permettant de réaliser un travail de qualité. Il s'engage à travailler dans les règles de l'art, à savoir se documenter, en vue d'une parfaite compréhension et restitution des textes à traduire ;
- Entretenir et développer ses connaissances et ses compétences professionnelles en se formant de manière permanente.

Si nous avons évoqué l'obligation pour le professionnel de la traduction/interprétation de se soumettre aux règles de conduite déontologique, il devrait en être de même pour les structures formatrices qui devraient songer à associer à un règlement intérieur, un code spécifiant des conditions plus rigoureuses de prise en charge de la formation (critères de sélection, programmes, volume horaire, méthodes d'enseignement et d'encadrement, type de stage et de mémoire..) car l'expérience dans ce domaine au niveau des départements de traduction en Algérie, à de rares exceptions, a été complètement ratée, d'où la décision récente de la tutelle (le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique) de supprimer cette spécialité des études graduées , dans la perspective d'une formation de qualité dispensée en post-graduation seulement.

Explication fournie par le journal Alterinfo

Qu'a donc réellement dit Ahmadinejad ? Commençons par citer ses mots exacts en persan [4] : « Imam ghoft een rezhim-e ishghalgar-e qods bayad az safheh-ye ruzgar mahv shavad. » Avant d'en venir à la formule tristement célèbre en elle-même, il est important de noter que la « citation » en question était elle-même une citation – ce sont les mots du défunt Ayatollah Khomeiny, le père de la Révolution Islamique [3].....

Ce passage ne signifiera rien pour la plupart des gens, mais un mot cependant devrait faire dresser l'oreille : « rezhim-e ». C'est le mot « régime », prononcé comme le mot anglais [« regime », NdT] avec un son supplémentaire – « eh » - à la fin. Ahmadinejad ne se réfère pas au pays-Israël ou au territoire-Israël, mais au régime israélien [5]. Il s'agit là d'une distinction cruciale, puisqu'il est impossible de rayer un régime de la carte [6]. Ahmadinejad ne se réfère même pas à Israël par son nom ; à la place, il utilise la périphrase « rezhim-e ishghalgar-e qods » (c'est-à-dire littéralement « régime occupant Jérusalem »). Ce qui soulève une autre question : que voulait-il exactement voir « rayé de la carte » ? La réponse est : rien du tout. Puisqu'il n'a jamais utilisé le mot « carte ». Nulle part dans sa phrase originale en persan, ni d'ailleurs dans l'intégralité de son discours, n'apparaît le mot persan « nagsheh » qui signifie « carte ». Pas plus que la formule occidentale « rayer ». Et pourtant, on nous pousse à croire que le Président de l'Iran a menacé de « rayer Israël de la carte », bien qu'il n'ait jamais prononcé les mots « carte », « rayer » ni même « Israël ». « The Imam said this regime occupying Jerusalem must vanish from the page of time » Ahmadinejad introduit le premier et le troisième exemples par les propres mots de Khomeiny prédisant la fin de ces régimes personnels. Il conclut en rappelant le vœu inaccompli de Khomeiny : « L'Imam disait que ce régime qui occupe Jérusalem doit disparaître de la page du temps. Cette affirmation est très sage. » C'est là le passage qui a été si fameusement isolé, déformé et dénaturé. Du fait de la comparaison qu'il opère, Ahmadinejad semble appeler de ses vœux un changement de régime, et non pas la guerre.

Bibliographie

1. Angenot M., « La parole pamphlétaire, typologie des discours modernes », Paris, Payot, 1982.
2. Austin JL., « Quand dire, c'est faire », Traduction française, Paris, Seuil, 1970.
3. Basalamah, S., « Du droit à l'éthique du traducteur », In Ethics and the social value of translation, Newsletter, 2005.
4. Breton P., « La parole manipulée », Paris, Poche, 1998.
5. Cary E., « Comment faut-il traduire ? », Cours radio diffusé, P.U Lille, 1958.
6. Chalvin D., « Du bon usage de la manipulation », Top news, n° 4, 2008.
7. Chomsky « Armes silencieuses pour guerres tranquilles », www.pressenza.com.
8. Chouraqui A., « Le Coran, traduction et commentaires », Paris, Laffont, 1990.
9. Gouadec D., « Profession traducteur », La maison du dictionnaire, 2009.
10. Pergnier M., « Comment dénaturer une traduction », Meta, vol 35, n°1, 1990.
11. Pym A., « Pour une éthique du traducteur », PU d'ottawa, 1997.
12. Oustinoff M., « La traduction », Paris, PUF, Que sais-je ?, 2003.
13. Quotidien français l'Hebdo du 21/09/2010, « Incident de traduction ».
14. Rastier F., « Arts et sciences du texte. Paris », PUF, 2001
15. Ricoeur P., « Sur la traduction », Paris, Bayard, 2004.
16. Rivenc P., « Pour aider à apprendre à communiquer dans une langue étrangère », Paris, Didier, 2000.